

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

20^e rencontre – 21 juin 2022 (14 h 30)
(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Isabelle Gélinas, directrice générale
M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la performance
financière et à l'efficacité opérationnelle
M^e Érika Cloutier, secrétaire générale adjointe

Mot de la direction générale

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports de la directrice générale du 7 juin 2022
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-29-2045 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – suspension sans traitement
- 5- A-29-2046 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – suspension sans traitement

- 6- A-31-4638-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de la plomberie aux écoles Saint-Henri et Barthélemy-Vimont, annexe – appel d’offres 24-709P1 – attribution d’un contrat
- 7- A-31-4718 Service des ressources financières – le 4835, avenue Christophe-Colomb – rénovation majeure du 4835 avenue Christophe-Colomb – appel d’offres 25-3053P – attribution de contrat
- 8- A-31-4766 Service des ressources financières – services spécialisés de prises de relevés et mises à jour de fonds de plans – avis de qualification 24-724P
- 9- A-31-4776 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie en structure et civil pour la construction, réfection et réaménagement de l’école Sophie-Barat – appel d’offres 24-723P2 – attribution d’un contrat
- 10- A-31-4788 Service des ressources financières – récupération de papier et carton – appel d’offres 15-317P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 11- A-31-4802 Service des ressources financières – services professionnels en orthophonie – appel d’offres 24-702P – attribution de contrat
- 12- A-31-4804 Service des ressources financières – école Pierre-Dupuy – rénovation de la toiture – appel d’offres 25-3080P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-4810 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – rénovation de l’enveloppe – phase 1 – appel d’offres 25-3084P – annulation de l’appel d’offres
- 14- A-31-4823 Service des ressources financières – abonnement aux ressources éducatives numériques (REN) pour le soutien des apprentissages des élèves – entente 27-743S – attribution de contrats de gré à gré
- 15- A-31-4827 Service des ressources financières – mesure alimentaire – entente 27-742D – attribution de quatre contrats de gré à gré aux organismes communautaires partenaires
- 16- A-31-4828 Service des ressources financières – agence de placement média – 24-681P – exercice de la première option de renouvellement
- 17- A-31-4829 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le maintien d’actifs – avis de qualification 24-708P – création de la liste et inscription de firmes

- 18- A-31-4832 Service des ressources financières – acquisition d'une licence antivirus Sophos Central Intercept X avancée avec XDR – appel d'offres 27-733P – attribution de contrat
- 19- A-31-4837 Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité – appel d'offres 24-688P – exercice de la première option de renouvellement
- 20- A-31-4842-A Service des ressources financières – service d'approvisionnement en gaz naturel – entente 29-066R – renouvellement de l'adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales
- 21- A-31-4844 Service des ressources financières – service d'installation, d'entretien et de réparation des tableaux numériques (TNI) et d'écrans plats interactifs (EI) – appel d'offres 15-372P – exercice de la première option de renouvellement
- 22- A-31-4846 Service des ressources financières – inspection, entretien, réparation et remplacement des extincteurs portatifs, cabinets d'incendie, des boyaux d'incendie et des raccords pompiers – appel d'offres 15-287P – augmentation de la valeur du contrat
- 23- A-33-1906 Service des ressources matérielles – école située au 6755, 36^e Avenue – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de reprise du bâtiment et aménagement de 10 classes (projet : 297 000 600)
- 24- A-33-1908 Service des ressources matérielles – école Saint-Gabriel-Lalemant, annexe – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de démolition sélective intérieure (projet : 357 B06 220)
- 25- A-33-1910 Service des ressources matérielles – école Chomedey-de-Maisonville – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation des sols et réfection de la cour d'école (projet : 187 029 740)
- 26- A-33-1911 Service des ressources matérielles – école Des Nations – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école (projet : 184 003 230)
- 27- A-33-1912 Service des ressources matérielles – école Saint-François-Solano – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet d'installation de panneaux acoustiques au plafond des locaux de classes (projet : 078 031 470)

- 28- A-33-1913 Service des ressources matérielles – école Joseph-Charbonneau – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement des équipements de CVCA (projet : 083 052 350)
- 29- A-33-1915 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier, annexe – résiliation partielle d'un contrat de services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet de remplacement de l'entrée électrique et des systèmes d'intercommunications (projet : 177 015 440)
- 30- A-33-1918 Service des ressources matérielles – école Gadbois – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement de la plomberie et de rénovation des blocs sanitaires – phase 3 (projet : 419 020 820)
- 31- A-34-3322 Service du secrétariat général – instituer le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et y désigner les membres le composant
- 32- A-34-3323 Service du secrétariat général – entente de règlement avec le Centre de la petite enfance Cartierville inc.
- 33- Documents d'information :
 - a) A-10-217 Service de l'organisation scolaire – bilan de la semaine de relâche 2021-2022 dans les services de garde
 - b) A-13-25 Service du développement et de l'innovation professionnelle – évolution du paiement de rétributions à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle par l'appel d'offres 24-680P
 - c) A-33-1907 Service des ressources matérielles – école Camille-Laurin, annexe – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de travaux majeurs de réfection (projet : 179 012 930)
- 34- Décisions prises hors rencontre
- 35- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports de la directrice générale du 7 juin 2022

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 7 juin 2022.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – suspension sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-2045 en date du 16 juin 2022
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les accusations criminelles dont fait l'objet la personne concernée dont le matricule est 180 769 569;

CONSIDÉRANT les conditions émises à l'encontre de la personne concernée dont le matricule est 180 769 569;

CONSIDÉRANT l'incompatibilité entre les conditions émises et les fonctions de la personne concernée dont le matricule est 180 769 569;

CONSIDÉRANT le souci du Centre de services scolaire d'assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de ses élèves;

CONSIDÉRANT que la nature de ces accusations cause préjudice au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'intérêt et la réputation du CSSDM comme organisme d'enseignement;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ACCEPTER le rapport soumis;

2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée dont le matricule est 180 769 569 et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures;

- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à la personne concernée dont le matricule est 180 769 569 une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision de la directrice générale.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – suspension sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-2046 en date du 16 juin 2022
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les accusations criminelles dont fait l'objet la personne concernée dont le matricule est 136 311 248;

CONSIDÉRANT les conditions émises à l'encontre de la personne concernée dont le matricule est 136 311 248;

CONSIDÉRANT l'incompatibilité entre les conditions émises et les fonctions de la personne concernée dont le matricule est 136 311 248;

CONSIDÉRANT le souci du Centre de services scolaire d'assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de ses élèves;

CONSIDÉRANT que la nature de ces accusations cause préjudice au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'intérêt et la réputation du CSSDM comme organisme d'enseignement;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée dont le matricule est 136 311 248 et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à la personne concernée dont le matricule est 136 311 248 une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision de la directrice générale.

6. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de la plomberie aux écoles Saint-Henri et Barthélemy-Vimont, annexe – appel d’offres 24-709P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4638-A en date du 20 juin 2022
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de la plomberie aux écoles Saint-Henri et Barthélemy-Vimont, annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue a été évaluée par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la seule soumission analysée par le comité de sélection a été déclarée acceptable puisqu'elle a atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2023 -2024 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2024 -2025 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 272 886,19 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Artesa inc.* pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement de la plomberie aux écoles Saint-Henri et Barthélemy-Vimont, annexe. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

7. Service des ressources financières – le 4835, avenue Christophe-Colomb – rénovation majeure du 4835 avenue Christophe-Colomb – appel d'offres 25-3053P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4718 en date du 21 juin 2022
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation majeure du 4835, avenue Christophe-Colomb;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Groupe Geysler inc.* au montant de 35 300 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses budgétées pour ce contrat sera payée à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure sur les projets majeurs d'infrastructure publique via l'entente d'inter-financement dans le cadre du projet « École FACE du CSSDM – Réfection et réaménagement ». Les allocations consenties sont suffisantes et, par conséquent, la dépense n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 35 300 000 \$ plus taxes à *Groupe Geysler inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation majeure du 4835, avenue Christophe Colomb;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – services spécialisés de prises de relevés et mises à jour de fonds de plans – avis de qualification 24-724P

Document déposé : Rapport A-31-4766 en date du 15 juin 2022
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis de qualification a été publié afin de créer une liste de prestataires de services spécialisés en prises de relevés et mises à jour de fonds;

CONSIDÉRANT l'avis de qualification publié le 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT que quatre offres de services ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatre offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 106 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un répertoire de prestataires de services spécialisés afin d'assister le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) dans sa mission de prise de relevé et mise à jour des fonds de plans de chacun des bâtiments de son parc immobilier;
- 2° d'INSCRIRE les quatre (4) prestataires de services suivants, et ce, jusqu'à la fin de la validité de ce répertoire le 30 juin 2025 :
 - 9372-3914 Québec inc. (H4G géomatique inc.)
 - Expertise Laser 3D iScan
 - Groupe Civitas inc.
 - Labre et associés arpenteurs géomètres inc.
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à attribuer des mandats en prise de relevé et mise à jour des fonds de plans dont la valeur est inférieure au seuil d'appel d'offres public, aux firmes inscrites à cette liste;
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents de qualification.

9. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie en structure et civil pour la construction, réfection et réaménagement de l'école Sophie-Barat – appel d'offres 24-723P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4776 en date du 15 juin 2022
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs en structure et civil pour la construction, réfection et réaménagement de l'école Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 110 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure sur les projets majeurs d'infrastructure publique, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 656 121 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *WSP Canada inc.* pour la construction, réfection et réaménagement de l'école Sophie-Barat. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

10. Service des ressources financières – récupération de papier et carton – appel d'offres 15-317P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4788 en date du 8 juin 2022
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la récupération de papier et carton, un contrat a été attribué le 8 juillet 2020 à l'entreprise *9399-1156 Québec inc.* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement du contrat viendra à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services *9399-1156 Québec inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme sa volonté de renouveler l'entente avec *9399-1156 Québec inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de 9399-1156 Québec inc. est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande l'exercice de la deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'EXERCER la deuxième option de renouvellement du contrat avec 9399-1156 Québec inc. pour la récupération de papier et carton, pour un montant de 60 840 \$ plus taxes. Ce contrat prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année, soit le 30 juin 2023;
- L'atteinte du montant maximal de 60 840 \$ plus taxes.

11. Service des ressources financières – services professionnels en orthophonie – appel d'offres 24-702P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4802 en date du 10 juin 2022
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié en vue de retenir les services de plusieurs prestataires de services du secteur privé offrant des services orthophoniques pour effectuer des évaluations du langage oral d'élèves de 4 à 16 ans présentant des troubles de langage importants et pour qui une réorientation en classe spécialisée AMPLI (Apprentissages maximisés par des pratiques langagières interactives) serait envisagée;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été évaluée par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de la soumission est basée sur une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux dispositions de l'annexe 1 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la seule soumission admissible et conforme analysée par le comité de sélection a atteint le niveau de performance acceptable pour l'ensemble des critères éliminatoires;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du dirigeant de l'organisme a été obtenue avant l'ouverture de l'enveloppe de prix de la seule soumission acceptable : décision numéro 8 de la rencontre décisionnelle du 7 juin 2022 (rapport A-31-4750);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture de l'enveloppe de prix, le comité de sélection a jugé le prix soumis de de la *Firme Au Baluchon inc.* acceptable;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à exécution sur demande de 171 875 \$ plus taxes à la *Firme Au Baluchon inc.*, pour effectuer des évaluations du langage oral d'élèves de 4 à 16 ans présentant des troubles de langage importants et pour qui une réorientation en classe spécialisée AMPLI serait envisagée, pour une durée initiale d'une année avec la possibilité de renouveler le contrat pour une année additionnelle. La valeur de l'option de renouvellement est de 178 750 \$ plus taxes pour un total de 350 625 \$ plus taxes;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – école Pierre-Dupuy – rénovation de la toiture – appel d'offres 25-3080P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4804 en date du 15 juin 2022
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la toiture de certains bassins à l'école Pierre-Dupuy;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les Couvertures St-Léonard inc.* au montant de 2 178 400 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2022 -2023 qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 178 400 \$ plus taxes à *Les Couvertures St-Léonard inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de la toiture de certains bassins à l'école Pierre-Dupuy;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – rénovation de l'enveloppe – phase 1 – appel d'offres 25-3084P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-4810 en date du 17 juin 2022
de Mme Lilia Bouhired concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe - phase 1 à l'École des métiers de la construction de Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 mai 2022,

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Constructions Larco inc.* au montant de 2 677 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles ne recommande pas l'attribution du contrat à *Constructions Larco inc.* étant donné l'écart important entre le prix évalué et le prix soumis;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 34 du *Règlement sur les travaux de construction des organismes publics* qui stipule que lorsque la décision de ne pas donner suite à un appel d'offres public est prise postérieurement à l'ouverture des soumissions, le soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire reçoit, à titre de compensation et de règlement final pour les dépenses effectuées :

Pour une soumission dont le montant est de 1 000 000 \$ ou plus : 5000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-3084P pour la rénovation de l'enveloppe – phase 1 à l'École des métiers de la construction de Montréal.
- 2° d'AUTORISER le paiement de la compensation de 5000 \$ au plus bas soumissionnaire conforme *Constructions Larco inc.*

14. Service des ressources financières – abonnement aux ressources éducatives numériques (REN) pour le soutien des apprentissages des élèves – entente 27-743S – attribution de contrats de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4823 en date du 20 juin 2022
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les Services éducatifs et les écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour l'abonnement aux ressources éducatives numériques (REN);

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une bonne gestion des REN et d'en assurer la disponibilité au personnel enseignant et aux élèves;

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par les Services éducatifs pour identifier des REN répondant à des critères spécifiques de performance;

CONSIDÉRANT qu'aucune manifestation d'intérêt n'a été transmise au Bureau des approvisionnements à l'expiration du délai pour la présentation d'une réponse à l'avis d'intention;

CONSIDÉRANT que les firmes *Druide; Pastèque d'eau S.E.N.C.; Les Applications Marijo inc.; Centre de technologie linguistique (4527917 CANADA inc.)* et *Nanomonx inc.* sont les distributeurs exclusifs des REN : *Tap'Touche; J'accorde; Au royaume des sons; Rosetta Stone Application* et la *Constellation de l'ours* sont les seuls qui sont en mesure de répondre aux besoins du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM;*

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et les Services éducatifs recommandent d'attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 13 585,40 \$ plus taxes à *Druide*, pour l'abonnement à *Tap'Touche* - support pédagogique destiné à tous les élèves permettant de favoriser l'apprentissage du doigté;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 6 500 \$ plus taxes à *Pastèque d'eau S.E.N.C.*, pour l'abonnement à *J'accorde* -cahier d'exercices de français;
- 3° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 21 000 \$ plus taxes à *Les Applications Marijo inc.*, pour l'abonnement *Au royaume des sons* - programme complet de conscience phonologique;

- 4° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 24 645,88 \$ plus taxes à *Centre de technologie linguistique (4527917 CANADA inc.)*, pour l'abonnement à *Rosetta Stone Application* - support pédagogique pour l'apprentissage d'une langue seconde;
- 5° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 25 781,25 \$ plus taxes à *Nanomox inc.*, pour l'abonnement à la *Constellation de l'ours* - plateforme de création d'histoires, mettant à la disposition des jeunes des outils faciles à utiliser pour donner vie à leur imagination;
- 6° d'AUTORISER que ces contrats [mentionnés aux paragraphes 1 à 5] soient en vigueur pour une année scolaire à partir du 1^{er} juillet 2022 avec la possibilité de renouveler l'entente pour les années 2023-2024 et 2024-2025 sous réserve d'une validation du montant par le dirigeant de l'organisme;
- 7° d'AUTORISER les Services éducatifs à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 8° d'AUTORISER la publication par le Bureau des approvisionnements de ces contrats sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO);
- 9° d'AUTORISER la transmission par le Bureau des approvisionnements de l'annexe 2, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor dans les 30 jours.

15. Service des ressources financières – mesure alimentaire – entente 27-742D – attribution de quatre contrats de gré à gré aux organismes communautaires partenaires

Document déposé : Rapport A-31-4827 en date du 21 juin 2022
de Mme Lilia Bouhired concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les besoins en soutien alimentaire sont importants dans les écoles primaires de milieux socio-économiquement faibles;

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien alimentaire contribuent à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT les budgets alloués par le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le rapport CA-10-202206-15-A autorisé par l'administrateur de la tutelle en date du 8 juin 2022;

CONSIDÉRANT que des organismes communautaires contribuent à la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) a pour objectif de contribuer au développement social, culturel et économique;

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves inscrits à la mesure alimentaire varie d'une année scolaire à l'autre;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER quatre contrats d'approvisionnement de gré à gré aux organismes communautaires suivants, pour la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023 :
 - Centre éducatif communautaire René-Goupil, pour un montant approximatif de 68 875 \$;
 - Chic Resto-pop, pour un montant approximatif de 33 755 \$;
 - La Corbeille Bordeaux-Cartierville, pour un montant approximatif de 50 240 \$;
 - Le Garde-Manger Pour Tous, pour un montant approximatif de 464 170 \$;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer les contrats pour la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire.

16. Service des ressources financières – agence de placement média – 24-681P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4828 en date du 13 juin 2022
de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir les services en placement média du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), un contrat a été attribué à *Publicité Gendron inc.*, pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale du contrat viendra à échéance le 31 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Publicité Gendron inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en proposant une augmentation de 1 % de ses frais de commission soit 11 % à cette option de renouvellement et de limiter le plus possible les mandats de moins de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande l'exercice de la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ACCEPTER l'augmentation des frais de pourcentage de *Publicité Gendron inc.* pour la première option de renouvellement;
- 2° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement d'un contrat à exécution sur demande d'une valeur annuelle de 226 201,68 \$ plus taxes avec *Publicité Gendron inc.* pour des services en placements média. Ce contrat d'une durée d'une année est valide à compter du 1^{er} novembre 2022 et pourra être reconduit pour une dernière année, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur pour la deuxième option de renouvellement est de 227 092,13 \$ plus taxes pour un total de 676 599,86 \$ plus taxes;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer l'avenant présenté en annexe du présent rapport.

17. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le maintien d'actifs – avis de qualification 24-708P – création de la liste et inscription de firmes

Document déposé : Rapport A-31-4829 en date du 13 juin 2022
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis de qualification en architecture pour le maintien d'actifs a été publié afin de créer une liste de prestataires de services qualifiés en ce domaine;

CONSIDÉRANT l'avis de qualification publié le 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT que trente offres de services ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les trente offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont, par consensus des membres, atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 106 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER une liste de prestataires de services qualifiés en architecture pour le maintien d'actifs;
- 2° d'INSCRIRE les trente firmes d'architecture suivantes à cette liste;
 - ANA ARCHITECTURE *inc.*
 - ARCHITECTURE EVOQ *inc.*
 - ARTESA *inc.*
 - ATELIER FABRIQ *inc.*
 - ATELIER THIBODEAU ARCHITECTURE + DESIGN *inc.*
 - BARIN S.E.N.C.R.L.
 - BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.
 - BERGERON BOUTHILLIER *inc.*
 - BERGERON THOUIN ASSOCIÉS ARCHITECTES *inc.*
 - BGLA *inc.*
 - BLOUIN TARDIF ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT *inc.*
 - C2V ARCHITECTURE *inc.*
 - CASONI ARCHITECTE
 - COHLMeyer ARCHITECTURE LIMITÉE
 - CORMIER LEFEBVRE ARCHITECTES *inc.*
 - DKA ARCHITECTES *inc.*
 - DMA ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.
 - FRANCIS BOUCHARD ARCHITECTE *inc.*
 - FSA ARCHITECTURE *inc.*
 - GR7 ARCHITECTURE *inc.*
 - GROUPE RÉGIS CÔTÉ *inc.*
 - LANGLOIS ARCHITECTES *inc.*
 - LECLERC ARCHITECTES *inc.*
 - LES ARCHITECTES BERTRAND + PAQUETTE *inc.*
 - OUELLET ARCHITECTE *inc.*
 - PETRONE ARCHITECTURE *inc.*
 - RIOPEL DION ST-MARTIN *inc.*
 - RUCCOLO + FAUBERT ARCHITECTES *inc.*
 - VIAU BASTIEN GOSSELIN ARCHITECTES *inc.*
 - YELLE MAILLÉ ET ASSOCIÉS ARCHITECTES *inc.*
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à attribuer des mandats en architecture pour le maintien d'actifs dont la valeur est inférieure au seuil d'appel d'offres public, aux firmes inscrites à cette liste;
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents de qualification.

18. Service des ressources financières – acquisition d’une licence antivirus *Sophos Central Intercept X* avancée avec XDR – appel d’offres 27-733P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4832 en date du 14 juin 2022
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour l’acquisition d’une licence antivirus *Sophos Central Intercept X* avancée avec XDR;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 10 mai 2022;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu’elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Softchoice LP* au montant de 337 498 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat de 337 498 \$ plus taxes à *Softchoice LP* pour l’acquisition d’une licence antivirus *Sophos Central Intercept X* avancée avec XDR.

19. Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité – appel d’offres 24-688P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4837 en date du 10 juin 2022
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, quatre contrats ont été attribués à des firmes pour des services spécialisés en prévention de la santé et sécurité des usagers sur les chantiers de construction, soit *DR CONSEILS, ENGLOBE, LES SERVICES EXP inc. et BRÛLÉ, MURRAY ET ASSOCIÉS inc.*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord des adjudicataires;

CONSIDÉRANT que le requérant pour ce type de besoin, le Service des ressources matérielles, confirme sa volonté de renouveler l'entente avec les quatre firmes retenues pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que ces quatre firmes ont été consultées et acceptent de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à la firme qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celle-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres firmes seront sollicitées en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

1. *DR CONSEILS*
2. *ENGLOBE*
3. *LES SERVICES EXP inc.*
4. *BRÛLÉ, MURRAY ET ASSOCIÉS inc.*

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1^o d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat de services avec les quatre firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des usagers sur les chantiers de construction soit *DR CONSEILS*, *ENGLOBE*, *LES SERVICES EXP inc.* et *BRÛLÉ, MURRAY ET ASSOCIÉS inc.* Ce renouvellement sera effectif à la fin de l'entente actuelle le 8 juillet 2022.

20. Service des ressources financières – service d'approvisionnement en gaz naturel – entente 29-066R – renouvellement de l'adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales

Document déposé : Rapport A-31-4842-A en date du 20 juin 2022
de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la décision 15 du rapport A-31-4520 présenté lors de la rencontre décisionnelle n° 14 du 1^{er} juin 2021, la directrice générale par intérim du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a autorisé l'adhésion au regroupement d'achats 2020-7517-01 mis sur pied par le Centre d'acquisitions gouvernementales d'approvisionnement pour le service d'approvisionnement en gaz naturel;

CONSIDÉRANT l'orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de favoriser l'adhésion à des regroupements d'achats pour les contrats à commande;

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a autorisé le CSSDM à joindre le regroupement d'achats dans la mesure où les besoins du CSSDM ne dénaturent pas le contrat en cours pour le service d'approvisionnement en gaz naturel;

CONSIDÉRANT que le formulaire de renouvellement de ce contrat est validé et mis à jour par le Service des ressources matérielles et doit être signé par le dirigeant du CSSDM et de le transmettre au CAG dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que le CAG a accepté notre adhésion pour des dépenses annuelles pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et le coût de transport au montant de 2,7 M\$ ainsi que pour l'option du renouvellement;

CONSIDÉRANT les dépenses supplémentaires qui seront générés par ce contrat dans le contexte actuel économique et politiques et qui seront dus à l'augmentation du prix du gaz pour le même volume estimé;

CONSIDÉRANT que l'entente principale viendra à échéance dans le courant de l'année et devra faire l'objet d'exercice de l'option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Twin Eagle Resource Management* est le seul soumissionnaire retenu par le CAG sous la modalité d'un contrat à commandes attribué de gré à gré dans le cadre du contrat à commandes 2020-7517-01;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 99 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER le contrat d'une valeur de 3 300 000 \$ plus taxes à *Twin Eagle Resource Management* pour les services d'approvisionnement en gaz naturel pour l'année 2022-2023, selon les conditions prévues pour le regroupement d'achats 2020-7517-01 mis sur pied par le CAG;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, de l'engagement de renouvellement validé par le Service des ressources matérielles et de le transmettre au Centre d'acquisitions gouvernementales.

21. Service des ressources financières – service d'installation, d'entretien et de réparation des tableaux numériques (TNI) et d'écrans plats interactifs (EI) – appel d'offres 15-372P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4844 en date du 17 juin 2022
de M. Christian Ouellet et de Mme Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat de services pour l'entretien et la réparation des tableaux numériques et des écrans interactifs;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale de trois (3) mois et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des technologies de l'information) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Solutions informatiques Inso inc.* accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RENOUELER l'entente au montant de 913 625,00 \$ plus taxes à *Solutions informatiques Inso inc.* pour les services d'installation, d'entretien et de réparation de tableaux numériques (TNI) et d'écrans plats interactifs (EI). Ce contrat sera valide du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

22. Service des ressources financières – inspection, entretien, réparation et remplacement des extincteurs portatifs, cabinets d'incendie, des boyaux d'incendie et des raccords pompiers – appel d'offres 15-287P – augmentation de la valeur du contrat

Document déposé : Rapport A-31-4846 en date du 20 juin 2022
de Mmes Rocio Morales Valiente et Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à exécution sur demande a été attribué le 11 décembre 2019 à *SERVICE ET EQUIPEMENT DE SECURITE JOLIETTE inc.*;

CONSIDÉRANT que l'entente était d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la deuxième option de renouvellement a atteint son montant maximal et que le Bureau des approvisionnements et le Service des ressources matérielles souhaitent augmenter la valeur du contrat pour un montant estimé de 40 500 \$ qui permettra d'avoir les services jusqu'au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget de fonctionnement du CSSDM;

CONSIDÉRANT les règles d'attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 109 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'augmentation de la valeur du contrat avec *SERVICE ET EQUIPEMENT DE SECURITE JOLIETTE inc.* pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement des extincteurs portatifs, des cabinets d'incendie, des boyaux d'incendie et des raccords pompiers. Le montant estimé de l'augmentation est 40 500 \$ et la durée est d'environ trois mois.

23. Service des ressources matérielles – école située au 6755, 36^e Avenue – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de reprise du bâtiment et aménagement de 10 classes (projet : 297 000 600)

Document déposé : Rapport A-33-1906 en date du 9 juin 2022
de Mme Marie-Laurence Larivière-Paré concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Gesmonde Itée* pour les travaux de reprise du bâtiment et d'aménagement de dix (10) classes de l'école située au 6755, 36^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses budgétées pour ce contrat sera payée à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale (PQI 2017-2027, Lot 7);

CONSIDÉRANT que les allocations consenties dans le cadre de la sous-mesure d'ajout d'espace pour la formation générale (50511) sont insuffisantes, qu'une demande de financement additionnelle a déjà été effectuée et qu'une mise à jour sera transmise au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 - Résorption du déficit de maintien - budget additionnel 2018-2019 et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Gesmonde Itée* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de reprise du bâtiment et d'aménagement de dix (10) classes de l'école située au 6755, 36^e Avenue, à Montréal.

24. Service des ressources matérielles – école Saint-Gabriel-Lalemant, annexe – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de démolition sélective intérieure (projet : 357 B06 220)

Document déposé : Rapport A-33-1908 en date du 2 juin 2022
de M. Frédéric Tremblay concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Décontamination IGR inc.* pour la démolition sélective de l'école Saint-Gabriel-Lalemant, annexe, située au 7375, rue Garnier, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dû à des demandes supplémentaires du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et des conditions de chantier découvertes pendant les travaux;

CONSIDÉRANT que la plupart des travaux supplémentaires demandés n'auront pas à être faits lors de la phase de reconstruction et auront pour effet de réduire le coût de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les travaux supplémentaires auront comme effet de diminuer les risques associés à la phase de reconstruction;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale (PQI 2019-2029), par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025* du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Décontamination IGR inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de démolition sélective de l'école Saint-Gabriel-Lalemant, annexe.

25.

Service des ressources matérielles – école Chomedey-de-Maisonneuve –
révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet
de réhabilitation des sols et réfection de la cour d'école (projet : 187 029 740)

Document déposé : Rapport A-33-1910 en date du 2 juin 2022
de M. Olivier Ménard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les contrats attribués aux firmes *Bergeron Bouthillier architectes inc.*, *Services EXP* et *NIPpaysage* pour les services professionnels liés à la réfection du stationnement et de la cour de l'école Chomedey-de-Maisonneuve, située au 1860, avenue Morgan, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels supplémentaires requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2024-2025, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026* du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *Bergeron Bouthillier architectes inc.*, *Services EXP* et *NIPpaysage* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associées aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de réhabilitation des sols et réfection de la cour d'école de l'école Chomedey-de-Maisonneuve.

26.

Service des ressources matérielles – école Des Nations – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école (projet : 184 003 230)

Document déposé : Rapport A-33-1911 en date du 31 mai 2022
de Mme Marie-Michèle Garneau concernant le sujet en
référence

CONSIDÉRANT les contrats attribués à la firme *Riopel + Associés Architectes* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour et des escaliers extérieurs de l'école Des Nations, située au 4860, rue Vézina, à Montréal;

CONSIDÉRANT les efforts supplémentaires requis en coordination des travaux en trois (3) phases et pour les démarches auprès de l'Arrondissement;

CONSIDÉRANT les efforts supplémentaires requis pour la surveillance en chantier qui s'est prolongé sur une durée plus longue que l'estimation de départ, ainsi que la provision pour la surveillance supplémentaire qui pourrait être requise;

CONSIDÉRANT que les services professionnels sont requis pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Riopel + Associés Architectes* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associées aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de réfection de la cour d'école et des escaliers extérieurs de l'école Des Nations.

27.

Service des ressources matérielles – école Saint-François-Solano – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet d'installation de panneaux acoustiques au plafond des locaux de classes (projet : 078 031 470)

Document déposé : Rapport A-33-1912 en date du 6 juin 2022
de Mmes Olga Figueroa et Aliona Smuc concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction L. Morin inc.* pour l'installation de panneaux acoustique aux plafonds dans les salles de classes de l'école Saint-François-Solano, située au 3580, rue Dandurand, à Montréal;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires requis pour la réalisation des 4 premières classes;

CONSIDÉRANT que 9 salles de classe additionnelles requièrent ce traitement d'absorption acoustique;

CONSIDÉRANT que les conditions intolérables de réverbération de son rendent l'enseignement très difficile;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur et les professionnels sont toujours mobilisés et prêts à continuer;

CONSIDÉRANT que l'alternative de créer un appel d'offres public pour le solde des travaux provoquerait un délai supplémentaire de 6 mois ou plus avec le risque que les coûts augmentent;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que les dépenses seront payées à l'intérieur des disponibilités du budget de fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) présenté à l'annexe F de la Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026. Par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la poursuite des travaux initiés, tel que décrit au présent rapport dans le cadre de la commande à exécution sur demande;

- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction L. Morin inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'installation de panneaux acoustiques aux plafonds des locaux de classes de l'école Saint-François-Solano.

28. Service des ressources matérielles – école Joseph-Charbonneau – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement des équipements de CVCA (projet : 083 052 350)

Document déposé : Rapport A-33-1913 en date du 15 juin 2022
de Mme Marie-Isabelle Fortin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Désilets Électrique inc.* pour les travaux liés au remplacement des équipements de CVCA de l'école Joseph-Charbonneau, située 8200, rue Rousselot, à Montréal;

CONSIDÉRANT les modifications et les ajouts de travaux requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022 qui est prévu dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Désilets Électrique inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de remplacement des équipements de CVCA de l'école Joseph-Charbonneau.

29.

Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier, annexe – résiliation partielle d'un contrat de services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet de remplacement de l'entrée électrique et des systèmes d'intercommunications (projet : 177 015 440)

Document déposé : Rapport A-33-1915 en date du 14 juin 2022
de Mme Eleonore de Denus concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Bouthillette Parizeau inc.* à la suite de l'appel d'offres public 24-672P2 et visant les services professionnels en ingénierie, notamment dans le cadre du projet de remplacement de l'entrée électrique et des systèmes d'intercommunications à l'école Irénée-Lussier, annexe Le Caron, à Montréal (177 015 440);

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de donner suite au remplacement de l'entrée électrique et des systèmes d'intercommunications à l'école Irénée-Lussier, annexe Le Caron, à Montréal (177 015 440) en raison du contexte décrit dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT qu'aucune dépense n'a été engendrée pour ce projet;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il serait préférable de résilier partiellement le contrat de la firme *Bouthillette Parizeau inc.*;

CONSIDÉRANT la légitimité du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de résilier un contrat en vertu de l'article 5.27 des *Conditions générales* du contrat de services professionnels du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs du CSSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RÉSILIER partiellement le contrat liant *Bouthillette Parizeau inc.* et le Centre de services scolaire de Montréal afin d'en retirer le projet remplacement de l'entrée électrique et des systèmes d'intercommunications à l'école Irénée-Lussier, annexe Le Caron, à Montréal (177 015 440);
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à entreprendre toutes les démarches nécessaires devant donner plein effet à la présente résiliation.

30.

Service des ressources matérielles – école Gadbois – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement de la plomberie et de rénovation des blocs sanitaires – phase 3 (projet : 419 020 820)

Document déposé : Rapport A-33-1918 en date du 10 juin 2022
de M. Benjamin François concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction et Excavation MAP 2000 (9346-2182 Québec inc.)* pour le projet de remplacement de la plomberie et de rénovation des blocs sanitaires – phase 3 de l'école Gadbois, située au 8305, rue Saint-André, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant délégalation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégalation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction et Excavation MAP 2000 (9346-2182 Québec inc.)* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de remplacement de la plomberie et de rénovation des blocs sanitaires – phase 3 de l'école Gadbois.

31.

Service du secrétariat général – instituer le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et y désigner les membres le composant

Document déposé : Rapport A-34-3322 en date du 17 juin 2022
de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption, le 21 septembre 2021, de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25)*;

CONSIDÉRANT que la *Loi 25* prévoit qu'au plus tard le 22 septembre 2022, un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels doit être institué au CSSDM;

CONSIDÉRANT que ce comité relèvera de la direction générale et que ses fonctions sont énoncées à la *Loi 25*;

CONSIDÉRANT que ce comité doit obligatoirement être composé au minimum de la responsable de la protection des renseignements personnels, la responsable de l'accès aux documents et, le cas échéant, de la responsable de la sécurité de l'information et de la responsable de la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT que ce comité doit aussi être composé de toute autre personne dont l'expertise est requise;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'INSTITUER le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- 2° d'ÉTABLIR que la composition de ce comité est la suivante :
 - a) Membres récurrents (présents à toutes les rencontres)
 - La responsable de la protection des renseignements personnels
 - La responsable de l'accès à l'information
 - La responsable de la sécurité de l'information
 - b) Membres détenant une expertise technique en matière des technologies de l'information (présents selon les besoins)
 - L'un des coordonnateurs sectoriels de gestion des incidents de sécurité (CSGI)
 - c) Membres collaborateurs représentant des services, bureaux et secteurs suivants (présents aux rencontres en fonction des dossiers à l'étude) :
 - Service de l'organisation scolaire
 - Services éducatifs
 - Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - Service des communications
 - Service des ressources financières
 - Service des ressources matérielles

- Service du développement et de l'innovation professionnelle
- Bureau des directions d'unité
- Bureau du secrétariat général
- Secteur des documents administratifs et des archives

32. Service du secrétariat général – entente de règlement avec le Centre de la petite enfance Cartierville inc.

Document déposé : Rapport A-34-3323 en date du 15 juin 2022
de M^e Émilie Brosseau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un bail a été signé par le Centre de la petite enfance Cartierville inc. et sera signé par le CSSDM suivant l'autorisation du conseil d'administration du CSSDM le 8 juin 2022;

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au rapport confidentiel n^o A-34-3323 qui justifient de conclure un règlement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du CSSDM de régler ce litige selon les termes de l'entente de principe confidentielle décrite au rapport n^o A-34-3323;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler le dossier de la manière énoncée à l'entente de principe confidentielle décrite au rapport no A-34-3323;

CONSIDÉRANT l'article 164.b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue le pouvoir au Comité exécutif de conclure une transaction pour prévenir ou terminer une contestation judiciaire ou quasi-judiciaire;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1^o d'AUTORISER telle que décrite dans le rapport confidentiel n^o A-34-3323, l'entente de principe dans le cadre du bail avec le Centre de la petite enfance Cartierville inc.;
- 2^o de DEMANDER au Bureau des affaires juridiques de négocier les termes de l'entente de déboursement conformément à l'entente de principe intervenue;
- 3^o de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de mettre en place les modalités de l'entente de principe;
- 4^o de DEMANDER à la directrice adjointe du Service du secrétariat général de signer l'entente de déboursement une fois finalisée et négociée par le Bureau des affaires juridiques.

33. Documents d'information :

- a) A-10-217 Service de l'organisation scolaire – bilan de la semaine de relâche 2021-2022 dans les services de garde
- b) A-13-25 Service du développement et de l'innovation professionnelle – évolution du paiement de rétributions à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle par l'appel d'offres 24-680P
- c) A-33-1907 Service des ressources matérielles – école Camille-Laurin, annexe – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de travaux majeurs de réfection (projet : 179 012 930)

34. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas ici.

35. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 14 h 57.

Secrétariat général - 7 juillet 2022